Les « inter-minables » chantiers …

Il existe dans Chartres des chantiers figés depuis . . . des années.

Les permis de construire ou de travaux de rénovations ont pourtant une «date de péremption» 3 ans.

Quelques exemples: rue de la Volaille, Place

Marceau, Tertre St-Aignan, rue du Cheval Blanc, rue du Chêne Doré (photos).

Pour certains, la conséquence directe à été la fermeture définitive des passages et rues depuis des années.

Une situation qui perdure et devenue intolérable pour: les résidents, riverains et personnes de passage.

MédiaChartres, a interrogé un responsable de l'urbanisme, et

comme beaucoup, il n'a pas le début d'une explication à fournir ?



La municipalité n'étant pas trop encline à communiquer sur le

sujet, sauf à fournir des bribes d'informations dans la (sa) presse.

D'après nos sources, ses dossier serait à l'étude dans le cadre de **l'Opah-RU**, de l'**ORI**, via l'opération **Cœur de ville**, sans autres détails.

Rappelons, que Chartres est la seule ville de France à avoir bénéficié des fonds du gouvernement pour cette opération sans jamais en avoir fait la demande (?)

Projets d'acquisitions par les nombreuses filiales immobilières de la Mairie, **SEM**, **SPL** etc..

Des O.P.A (s) sur certains biens ciblés, « spoliation légalisé » grâce à **la loi ORI**, sous couvert d'une sécurité et d'une prévention exacerbé sur d'autres, nous continuons notre enquête pour connaître les véritables desseins de la ville et la répartition détaillée des fonds (et bénéfices) de l'opération **'Cœur de ville'**[]!

https://www.epf01.fr/wp-content/uploads/2019/12/Fiche-2019_ORI
EPF01.pdf

D'après nos informations, à bout de patience plusieurs Associations et riverains, prépareraient des dépôts de plaintes.

A suivre.

Sandra Michelle